

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 541 G Participation et convention avec l'association Cultures sur cour (18e) pour ses actions de proximité et de prévention en direction de la jeunesse.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose une participation et convention avec l'association Cultures sur cour (18e) pour ces actions de proximité et de prévention en direction de la jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention avec l'association Cultures sur cour, 44 rue du Simplon (18e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la participation financière du Département de Paris par l'association Cultures sur cour au titre de l'année 2011, est fixée à 43.000 euros.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6563 du budget de fonctionnement du Département de l'année 2011 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.